Réglement du Challenge Industrie Mulhouse
29 et 30 mars 2019 – ENSISA Mulhouse

- A lire avant toute inscription : inscription vaut acceptation -

Préambule

Le Challenge Industrie Mulhouse est porté par le Technopole Mulhouse avec l'appui d' Alsace Digitale. C'est un évènement dédié à l'innovation, au sens large, dans les entreprises. Cet événement s'adresse à toutes les personnes intéressées par l'innovation : Individuels (professionnels ou étudiants), sociétés de services, PME, ETI.... Toutes les informations relatives à l'événement sont disponibles à l'adresse suivante : http://www.challengeindustriemulhouse.camp

Définitions

Le Challenge Industrie Mulhouse est l'événement organisé par le TECHNOPOLE MULHOUSE ET ALSACE DIGITALE qui se déroulera du 29 au 30 mars 2019 à l'ENSISA,

ci-après « l'Événement »

LE TECHNOPOLE MULHOUSE est une Association dont le siège situé 40 Rue Marc Seguin, 68060 Mulhouse, dont le Président, Laurent RICHE, tient mandat de la représenter pour l'ensemble des questions ayant attrait au présent Événement,

ci-après « l'Organisateur »

Toute personne morale ou personne physique ayant conclu un accord avec l'Organisateur en vue de soutenir l'événement, y compris les *coaches* et membres du jury,

ci-après « le Partenaire »

Toute personne régulièrement inscrite à l'Événement, en tout ou partie, dans les conditions définies par les présentes, qu'il le soit à titre personnel ou en représentation de son employeur ou d'un tiers,

ci-après « le Participant »

Objet du règlement

Le présent règlement a pour objet la définition des conditions et des règles de participation à l'Événement.

L'Événement n'entre pas dans le champ des articles L. 121-1 du Code de la Consommation et suivants relatifs aux loteries et jeux de hasards, considérant que les critères qui permettront au jury de distinguer les participants sont clairs et définis. Ils sont accessibles sur le site de l'Événement.

Conditions de participation

Le Participant, le Partenaire, acceptent sans aucune réserve les termes du présent règlement, lequel a valeur de contrat.

L'Événement est ouvert à toute personne physique majeure au moment de son inscription et intéressée par l'innovation dans l'entreprise, aux personnels des Partenaires, ainsi qu'aux membres de leur famille. L'Organisateur ne rémunère aucun Participant.

Le participant à l'événement s'inscrit individuellement selon les conditions du présent règlement, mais pour que sa participation soit effective, il devra intégrer une équipe dont la taille sera comprise entre (5) cinq et (10) dix personnes.

En cas de non-rattachement d'un Participant à une telle équipe à la fin de la première demie journée de l'événement, l'Organisateur se réserve la possibilité de l'exclure de l'événement sans formalité, sans que le Participant puisse demander remboursement de ses frais d'inscription ou prétendre à réparation de ce fait.

Le Participant s'engage à prendre soin du matériel et des lieux mis à sa disposition. Il accepte que sa propre responsabilité soit mise en cause en cas de dommage dont il serait l'origine.

Le Participant à l'Événement s'engage à faire preuve de loyauté et de courtoisie à l'égard de l'équipe mise en place par l'Organisateur, mais aussi des autres Participants de manière à préserver l'esprit qui préside à l'Événement. Dans le cas contraire, l'Organisateur se réserve le droit d'exclure un Participant dont il estime que le comportement nuit de quelque manière que ce soit à l'Événement.

Modalités d'inscription

Conformément à l'article L121-15-2 du Code de la Consommation, il est précisé que les conditions auxquelles sont soumises la possibilité de participer à l'Événement par voie électronique sont les suivantes.

Le Participant doit prendre connaissance de toute information utile et en particulier du présent règlement à l'adresse http://www.challengeindustriemulhouse.camp

Le lieu sur lequel se déroule l'événement est le suivant : ENSISA 12 Rue des Frères Lumière, 68093 Mulhouse

L'Événement se déroulera du vendredi 29 mars 8h00 au Samedi 30 mars 19h00.

Pour s'inscrire, le Participant doit se connecter sur *Eventbrite*, plateforme accessible en ligne à l'adresse suivante : https://www.eventbrite.fr/e/billets-challenge-industrie-mulhouse-2019-53387509478

Les tarifs d'inscription à l'Événement sont les suivants :

- Plein Tarif : 50 € TTC
- Tarif early birds : 35 € TTC
- Tarif réduit (étudiants, chômeurs) : 20 € TTC
- Tarif formation partenaire (ENSISA) : 10 € TTC

Les montants comprennent le droit d'entrée à l'Événement ainsi que l'accès aux repas (boissons comprises) à l'heure du déjeuner, diner, petit déjeuner et diverses collations réservés aux participants à l'Événement.

Déroulement de l'évènement

Chaque équipe disposera d'un espace de travail au sein des locaux mis à disposition par l'ENSISA et de conseils de coachs sélectionnés par l'Organisateur pour leurs compétences sur les aspects techniques, juridiques, design et gestion de projet. Il est fortement recommandé aux Participants de prendre connaissance de leurs compétences avant l'Événement et de faire appel à eux tout au long de l'Événement.

Chaque équipe présentera son projet devant un jury composé de professionnels de l'innovation. La composition du jury est accessible sur le site de l'Événement.

Prix et dotation du Concours

À l'issue de l'évaluation de chaque projet par le jury, les prix et dotations définis (consistant en des prix d'accompagnement) sur le site web seront décernés.

Confidentialité

Constituent des « Informations Confidentielles » au sens du présent règlement, l'ensemble des informations matérielles ou immatérielles de quelque nature que ce soit, notamment administrative, commerciale, scientifique, technique, financière, fiscale, juridique ou économique, qui ont été, sont ou seront communiquées par l'Organisateur, les Partenaires ou un Participant à un autre Participant, directement ou indirectement, et de manière non exhaustive par oral, par écrit quel qu'en soit le support, par remise de documents papier ou électroniques.

Ne constituent pas des Informations Confidentielles : (i) les informations actuellement accessibles ou devenant accessibles au public sans manquement aux termes du Règlement de la part du Participant, (ii) les informations légalement détenues par le Participant avant leur divulgation par l'Organisateur ou les Partenaires, (iii) les informations ne résultant ni directement ni indirectement de l'utilisation de tout ou partie des Informations Confidentielles, (iv) les informations valablement obtenues auprès d'un tiers autorisé à transférer ou à divulguer lesdites informations.

Le Participant, comme le Partenaire, s'engage pendant la durée de l'Événement et pendant une période (1) un an après la fin du Concours à : (i) ne pas utiliser les Informations Confidentielles à des fins autres que la participation à l'Événement dans les conditions du Règlement ; (ii) prendre toute précaution nécessaire, utile et raisonnable pour protéger les Informations Confidentielles ; (iii) ne divulguer les Informations Confidentielles à quiconque, par quelque moyen que ce soit, sauf aux autres membres de son équipe strictement pour mener à bien leur projet pendant l'Événement ;

À l'issue de l'Événement, le Participant, comme le Partenaire, supprimera toutes les Informations Confidentielles, quel que soit leur support, obtenues dans le cadre de l'Événement, sauf accord exprès, préalable et écrit de la personne physique ou morale que les informations concernent.

Propriété intellectuelle et utilisation des données

Le Participant, comme le Partenaire, se rend attentif au fait que l'Organisateur entend promouvoir un Événement dont les solutions sont libres de droit.

En aucun cas l'Organisateur ne pourra voir sa responsabilité engagée par un Participant ou tout autre tiers concernant une question relative à la propriété intellectuelle de solutions issues de l'Événement. Les risques relatifs à la propriété intellectuelle et assimilés sont assumés exclusivement par chaque Participant et au sein de son équipe.

- ## Respect des droits antérieurs

Toutes les créations originales, base de données, dénominations, marques ou autres signes distinctifs ne peuvent être utilisés, reproduits et représentés par un Participant que :

- S'il détient les droits sur ces éléments ;
- Si ces éléments sont libres de droit ;
- S'il y est autorisé par celui qui détient les droits sur ces éléments.

Toutes les créations originales, base de données, dénominations, marques ou autres signes distinctifs présents sur les pages du site dédié à l'Événement demeurent la propriété exclusive de leur auteur ou de leur déposant.
Cependant, la reproduction et la représentation de tout ou partie de ces éléments sont autorisés au Participant à titre gracieux dans le strict cadre de sa participation à l'Événement.

Le Participant accepte de la même manière la reproduction et la représentation à titre gracieux de tout ou partie de ses créations, dénominations, marques ou autres signes distinctifs, par l'Organisateur dans le cadre strict du Concours. Le Participant garantit l'Organisateur contre toute revendication de tiers sur ces éléments.

- ## Exploitation des créations

Le participant s'engage à diffuser toute création du projet, excepté le code source du logiciel via la "licence Creative Commons Attribution 3.0 France" https://creativecommons.org/licenses/by/3.0/. Le code source du logiciel fera quant à lui l'objet d'une licence libre au choix des participants (licence Open source compatible avec la licence GNU LGPL).

En tout état de cause, l'Organisateur attire l'attention sur l'importance pour chaque Participant d'établir un accord avec son équipe sur les droits de propriété intellectuelle relatifs au projet.

L'Organisateur n'a aucun droit de préférence sur une éventuelle collaboration ou exploitation commerciale ou non commerciale des projets. Chaque Participant fait son affaire de l'exploitation future de son projet, en accord avec tout autre personne, participant ou tiers, ayant des droits sur le projet.

Sauf accord particulier avec des Participants, l'Organisateur et les Partenaires, ne peuvent revendiquer la propriété intellectuelle exclusive des projets présentés, de quelque façon que ce soit ou à quelque titre que ce soit.

Protection des données personnelles

Pour faciliter la gestion de l'Événement, l'Organisateur utilise un traitement automatisé de données à caractère personnel ayant fait l'objet de formalités préalables auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (Cnil).

Le Participant, le Partenaire, est informé que ses informations suivantes recueillies lors de son inscription par l'Organisateur seront diffusées sous forme d'annuaire sur le site pour la bonne organisation de l'Événement : [nom, prénom, mail, profession…].

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, le Participant, le Partenaire, bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent, qu'il est possible d'exercer auprès de l'Organisateur.

Droit à l'image

À des fins de promotion, l'Événement et son public sera filmé et photographié.

Ainsi, le Participant, le Partenaire, accorde à l'Organisateur le droit d'utiliser à titre gratuit son image et sa voix, dans une finalité de promotion de l'Événement et des activités de l'Organisateur.
Cette autorisation est valable pour tout support (vidéo, photo, audio,…), pour le monde entier et pour toute la durée d'exploitation des supports.

Si le Participant estime qu'une captation d'image relative à son projet ou à lui-même peut lui causer un trouble anormal, il lui appartient de le signaler à l'organisateur et de manière visible sur son espace de travail.

Responsabilité & Règlement des différents

La seule langue de référence pour le présent règlement est le français. Le présent règlement est soumis au droit français.

L'Organisateur et le Participant s'engagent à soumettre leur conflit à une conciliation amiable avant toute procédure judiciaire. Le cas échéant, les Tribunaux de Mulhouse seront seuls compétents pour connaître de toute difficulté relative à l'interprétation ou l'exécution du règlement

A le

Le Participant (nom, prénom, signature) :